

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-304 du 16 NOVEMBRE 1979

accordant la Nationalité Béninoise à Monsieur
ELIAS Maroun.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU la Loi n° 65-17 du 23 Juin 1965, portant Code de la Nationalité Béninoise, notamment les articles 33 à 35 et 61 ;
- VU le décret n° 272/FC/MJL du 11 Août 1965, fixant les modalités d'application dudit Code et le décret n° 72-62 du 15 Mars 1972 qui l'a modifié, notamment les articles 13 à 19 ;
- VU la Requête de l'intéressé sans date du mois de Novembre 1978 ensemble avec les pièces réglementaires produites et les résultats des enquêtes effectuées ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales ;**
- LE Conseil des Ministres entendu, en sa séance du 7 Novembre 1979,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- La Nationalité Béninoise est accordée à ELIAS Maroun, né le 3 Novembre 1934, à LEWAITHA (Liban-Nord), fils de Georges ELIAS et de Hounaine APPIEFA Transporteur domicilié à AGBOCOME, Commune Urbaine d'Avassa, District Urbain de Porto-Novo III.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 NOVEMBRE 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREROU

Le Gardé des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Affaires Sociales


Djibril MORIBA

AMPLIATIONS : PR 8 -- CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MJLAS 5 Autres Ministères
14 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI 2 Gde-Chanc. 1 UNB-FASJEP-
BN 6 MAEC 4 Intéressé 2 BCP Ex-Pol-d'Etat 4 JORPB 1.--